

LOCATION DU DROIT DE CHASSE
EN FORET DOMANIALE

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N°**2023-1043-01**

DIRECTION : ARLON

CANTONNEMENT : FLORENVILLE »

LOT : « CONQUES -SAINTE-CECILE »

Table des matières

1. Descriptif du lot « Conques Sainte-Cécile »	1
Informations sylvo-cynégétiques	1
Informations financières	1
Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse	1
2. Exercice du droit de chasse sur le lot « Conques-Sainte-Cécile »	3
Préliminaire – Parc National de la Vallée de la Semois	3
Article 1^{er} – Cahier général des charges (CGC)	3
Art. 2 – Durée du bail (article 6 du CGC)	3
Art. 3 – Nombre d’associés (article 18 du CGC)	3
Art. 4 – Mode(s) de chasse interdit(s) (article 37 du CGC)	3
Art. 5 – Dispositions en matière d’environnement (article 50 du CGC)	3
3. Contacts	4
Formulaire n°1 - Soumission	5
Formulaire n°2 - Caution physique	6
Formulaire n°3 - Promesse de caution bancaire	7
Formulaire n°4 - Caution bancaire	8
Formulaire n°5 – Demande d’agrément d’un associé	9
Formulaire n°6 – Retrait d’un associé	11
Formulaire n°7 - Cession de bail	12
Formulaire n°8 – Résiliation amiable du bail	14
Formulaire n°9 – Résiliation concertée du bail	15

1. Descriptif du lot « Conques Sainte-Cécile »

Informations sylvo-cynégétiques

1. Superficie du lot : 685,51 ha

2. Brève description des peuplements forestiers :

Le territoire est composé de 82% de futaies feuillues d'âges multiples et de 18% de futaies résineuses.

3. Tableau de chasse des 3 dernières saisons cynégétiques :

	2022-23	2021-22	2020-21**
Cerf	10	20	9
Chevreuil	2	3	4
Sanglier*	20	26	20
Mouflon	9	15	16

* les chiffres relatifs aux prélèvements en sangliers des trois dernières saisons sont à mettre en relation avec les destructions des animaux de cette espèce gibier, qui ont eu lieu précédemment dans le cadre de la lutte contre la Peste porcine africaine (piégeage actif encore compris dans la saison 2020-2021 sur 20% du territoire).

** la saison 2020-2021 a été perturbée par la situation sanitaire (Covid).

4. Sites Natura 2000 :

BE34046 : Bassin de la Semois de Florenville à Auby.

Informations financières

5. Montant de retrait : 18 000 euros.

6. Montant du dernier loyer annuel indexé : 17 593 euros.

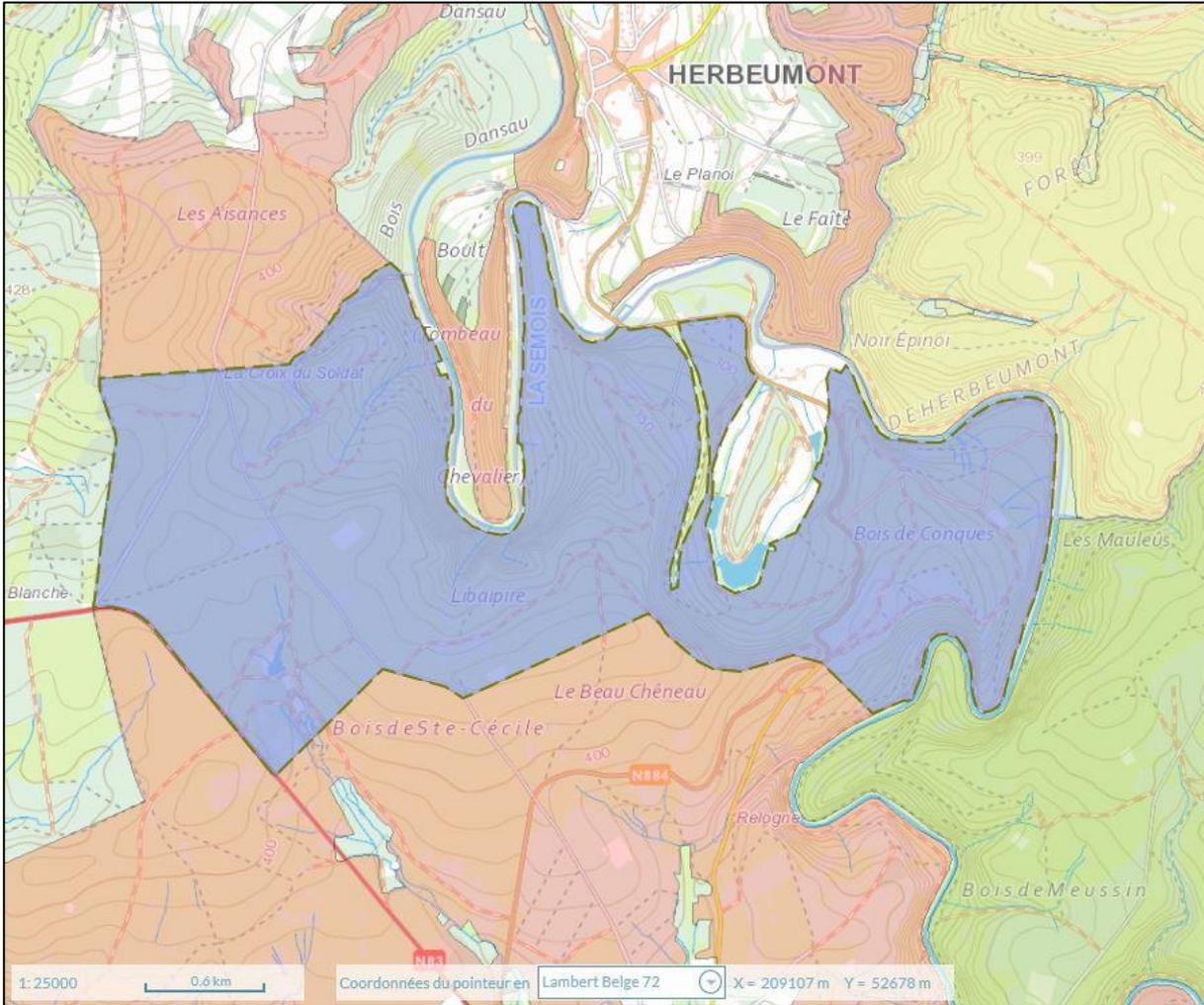
7. Application ou non du droit de préférence pour le locataire sortant : oui.

Equipements et zones soustraites totalement ou partiellement à la chasse

8. Le cas échéant, en précisant bien qu'il s'agit d'une situation à une date donnée, susceptible de changements :

- Gagnages : 3,04 ha – 3 unités.
- Aires de repos ou de délasserement : néant.
- Aires d'accès libre pour les mouvements de jeunesse : 1 aire pour 13 ha.
- Surface des parcelles sous clôtures : 14 ha.
- Parcelles classées en réserve naturelle : néant.
- Blocs enclavés n'appartenant pas au bailleur : néant.
- Pavillons de chasse éventuellement accessibles : néant.
- Nombre de miradors libres d'accès : néant.
- Autre information : le lot fait partie intégrante du Parc National de la Vallée de la Semois. Dans ce nouveau projet, diverses actions seront menées sur le territoire. Il est possible d'obtenir plus de renseignements à ce propos auprès du Cantonnement DNF de Florenville.

9. Carte



2. Exercice du droit de chasse sur le lot « Conques-Sainte-Cécile »

Préliminaire – Parc National de la Vallée de la Semois

Le lot de chasse est repris dans le périmètre du Parc National de la Vallée de la Semois. Des actions seront menées sur le lot de chasse dans ce contexte.

Le lot de chasse pourra servir à la mise en place d'actions telles que « Instauration d'une meilleure coopération chasseur/gestionnaire pour un meilleur équilibre forêt/gibier » ou « Augmenter la capacité nutritive naturelle et limiter l'impact du nourrissage artificiel du gibier par la plantation de fruitiers et arbustes sauvages ».

Article 1^{er} – Cahier général des charges (CGC)

L'exercice du droit de chasse sur le lot est régi par le cahier général des charges n° 2021-030503-01 approuvé le 16 février 2021 et le présent cahier spécial des charges.

Art. 2 – Durée du bail (article 6 du CGC)

Le bail, d'une durée de 9 ans, prend cours le 1^{er} juillet 2023 pour se terminer le 30 juin 2032.

Art. 3 – Nombre d'associés (article 18 du CGC)

Le nombre maximum d'associés est fixé à 2.

Art. 4 – Mode(s) de chasse interdit(s) (article 37 du CGC)

Néant.

Dans le contexte du parc national de la Vallée de la Semois, il est demandé au locataire de participer à la mise en pratique de la fiche action n°30 « changement des pratiques de chasse : expérimentation de la traque-affût en battues silencieuses ». Une partie du territoire pour une surface d'au moins 300 ha devra faire l'objet de cette action. Une fois que la partie retenue pour cette fiche est désignée et les infrastructures de traques-affût mises en place, la battue (à cor et à cris) sera interdite sur la zone en question.

L'emplacement des miradors doit être validé par le Chef de Cantonnement ou son délégué. Le DNF collaborera à la mise en place de cette nouvelle pratique de chasse (aide à la réflexion relative au plan de chasse, formation des responsables de chasse et de traque, ...). Dans la limite des moyens budgétaire existants, le DNF pourrait intervenir pour assurer la couverture totale du lot de chasse pour la pratique de la traque-affût, en complément des infrastructures fournies par le parc national.

La mise en place des miradors, leur entretien et le dégagement des angles de tir sont à charge du titulaire du droit de chasse (avis du service forestier nécessaire pour toute coupe de végétation). Le service forestier et le personnel du parc national pourront néanmoins collaborer dans la limite des moyens humains disponibles.

Art. 5 – Dispositions en matière d'environnement (article 50 du CGC)

Tout signalisation de terrain à but cynégétique devra être réalisée de manière propre et discrète sur base d'un modèle ayant reçu l'autorisation du chef de cantonnement.

Fait le

La Directrice générale
Bénédicte HEINDRICHS

3. Contacts

Bailleur

SPW – Agriculture environnement
Madame Hendrichs Bénédicte, directrice générale
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Direction extérieure d'ARLON

Monsieur Jean-François PLUMIER, directeur a.i.
Place Didier, 45
6700 ARLON
Tél. : 063/58.91.64 - Mél. : nature.forets.arlon@spw.wallonie.be

Cantonnement de FLORENVILLE

Madame Nathalie LEMOINE, chef de cantonnement
Rue de Neufchâteau, 1
6820 FLORENVILLE
Tél.: 061/32.52.80 - Mél.: cantonnement.nature.forets.florenville@spw.wallonie.be

Triage de SAINTE-CECILE

Monsieur Patrice GILLET, agent de triage
Tél. : 0477/78.11.57

Triage de Conques

Monsieur Geoffrey CACHARD, agent de triage
Tél. : 0477/60.05.24

Conseil Cynégétique de la Semois

Monsieur Robert PONSAR, président
Monsieur Auguste LAPAILLE, secrétaire
Rue des Ardoisières, 30
6880 BERTRIX
Mél. : conseil.semois@gmail.com

(A REMETTRE UNIQUEMENT EN MAIN PROPRE LE JOUR LE LA MISE EN LOCATION DU LOT)

Je soussigné

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

offre comme loyer annuel pour la location du droit de chasse sur le lot « Conques Saint-Cécile »

la somme de € ou

(Montant en toutes lettres)

Je joins en annexe les documents requis conformément à l'article 8.1 du cahier général des charges n°2021-O30503-01 et ceux requis le cas échéant par le cahier spécial des charges.

En outre, je déclare :

- a) être en ordre de paiement des sommes dues dans le cadre de baux de chasse en cours en forêt domaniale ;
- b) ne pas me trouver dans l'une des situations entraînant d'office le refus de la délivrance ou le retrait du permis de chasse en application des dispositions légales et réglementaires régissant la délivrance des permis et licences de chasse ;
- c) ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation d'un bail de chasse à mes torts en forêt domaniale au cours des douze années précédentes ;
- d) d'initiative, ne pas avoir mis fin anticipativement au bail précédent.

Je reconnais avoir pris connaissance du cahier général des charges n°2021-O30503-01 et du cahier spécial des charges et y adhérer sans restriction aucune.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Signature)

--- Formulaire à joindre à la soumission ¹ ---

Je soussigné

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

me constitue caution solidaire et indivisible à concurrence de deux fois

la somme de € ou
(Loyer annuel) (Montant en toutes lettres)

envers le Service public de Wallonie si

Genre Prénom Nom

domicilié,

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

ci-après dénommé le candidat locataire,

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse en forêt domaniale de la direction de Arlon en vertu de l'adjudication publique tenue les et

Les sommes, dont je garantis le paiement sur mes revenus et biens, si le candidat locataire ne s'en acquittait pas, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais, les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées dans le cahier général des charges n°2021-030503-01 et le cahier spécial des charges, dont je déclare avoir une parfaite connaissance, ainsi que par toutes autres sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge du candidat locataire par application des conditions de ces cahiers des charges.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le 1^{er} juillet 2023 et se terminent 6 mois après l'échéance du bail fixée au 30 juin 2032.

Si le candidat locataire vient à ne pas être désigné locataire, cette caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à le

Le(la) soussigné(e)

Cachet de l'administration communale du domicile de le(la) soussigné(e) pour la légalisation de la signature

¹ Pour autant que le montant de l'offre soit strictement inférieur à 2 500,00 €

--- Formulaire à joindre à la soumission ² ---

La soussignée

(dénomination de l'organisme bancaire)

située,

Rue N° Boîte

Code postal Localité

représentée par

(dénomination de l'agence locale)

située,

Rue N° Boîte

Code postal Localité

s'engage à se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de

la somme de € ou
(Loyer annuel) (Montant en toutes lettres)

envers le Service public de Wallonie si

Genre Prénom Nom

domicilié(e),

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

venait à être désigné(e) locataire du droit de chasse en forêt domaniale de la direction de Arlon

en vertu de l'adjudication publique tenue les et

La promesse de caution est valable jusqu'au .

La soussignée s'engage à fournir dans les 40 jours suivant la séance de location du droit de chasse dans la forêt domaniale précitée, la caution solidaire et indivisible, laquelle sera rédigée selon le formulaire n°4 du cahier spécial des charges pour la location du droit de chasse en forêt domaniale.

Si le/la bénéficiaire de cette promesse de caution bancaire vient à ne pas être désigné(e) locataire, la promesse de caution est considérée nulle et non avenue.

Fait à, le

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

² Pour autant que le montant de l'offre soit supérieur ou égal à 2 500,00 €

La soussignée
établie à
constituée par acte authentique du
publié aux annexes du Moniteur Belge du
ici représentée par
agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par
déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de
....., montant d'une année de loyer envers le Service public de Wallonie,
représenté par Madame la Directrice générale de la Direction générale opérationnelle Agriculture,
Ressources Naturelles et Environnement – ci-après dénommé le Directeur général – qui déclare
accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont question ci-après exigibles ou qui
pourraient devenir exigibles à charge de(Genre)(Prénom)
.....(Nom) en suite de la location faite à ce dernier du droit de chasse sur le lot
« Conques Ste-Cécile » » (forêt domaniale du cantonnement de Florenville) tenue le sous
la présidence de M. le Directeur à ARLON.
Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les dommages, les frais,
les indemnités ou amendes contractuelles telles que fixées au cahier des charges, ainsi que toutes
sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de(Genre)
.....(Prénom)(Nom) par application des conditions du cahier des
charges régissant la location du droit de chasse dans la forêt domaniale susvisée, dont l'organisme
financier déclare avoir une parfaite connaissance.
L'organisme financier est tenu de reconstituer le montant de la caution dès que le solde ne permet
plus de couvrir les sommes dues. Ce cautionnement n'est reconstitué qu'une seule fois et ensuite
tout nouvel appel vient en déduction de la garantie.
En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au
bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de
l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier
s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par
.....(Genre)(Prénom)(Nom) et ce, à la première
invitation qui lui en serait faite par le Directeur général, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune
formalité préalable, et encore que(Genre)(Prénom)
.....(Nom) contesterait la réclamation du trésor public.
Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le 1^{er} juillet 2023 et se terminent 6
mois après l'échéance du bail fixée le 30 juin 2032.
Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à
Namur.
Fait en double exemplaire à....., le.....

(signature et cachet de l'organisme bancaire)

Formulaire à adresser à

Page 1 sur 2

Date entrée de «DIRECTION»

DNF – Direction d'ARLON

Monsieur Jean-François PLUMIER
Place Didier, 45
6700 ARLON

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Sainte-Cécile » (forêt domaniale de la direction d'ARLON),

sollicité l'agrément comme associé de

Genre Prénom Nom

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

L'associé soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n°2021-O30503-01 approuvé le 16 février 2021 et du cahier spécial des charges. Il s'engage par la présente à les respecter.

L'agrément prend effet à compter de la date d'approbation du directeur et échoit au plus tard le 30 juin 2032.

Fait à le

Pour accord,

Le locataire,

(signature)

L'associé,

(signature)

DNF-Direction de la chasse et de la pêche

Michel Villers, Directeur

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé à la Direction d'ARLON

Décision du directeur * :

Favorable

Défavorable

En cas de décision défavorable, motif

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date

Signature

* Biffer la mention inutile

Copie du formulaire de demande et de la décision à transmettre à :
la Direction de la chasse et de la pêche

Formulaire à adresser à

Date entrée «DIRECTION»

DNF – Direction d'ARLON

Monsieur Jean-François PLUMIER
Place Didier, 45
6700 ARLON

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Sainte-Cécile » (forêt domaniale de la direction d'ARLON),

vous informe de ma décision de me séparer de mon associé

Genre Prénom Nom

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Ma décision prend effet à compter de ce jour.

Fait à le

Pour accord,

Le locataire,

(signature)

Copie du formulaire à transmettre par direction de «DIRECTION» à :
la Direction de la chasse et de la pêche

Formulaire à adresser à

Page 1 sur 2

Date entrée «DIRECTION»

DNF – Direction d'ARLON

Monsieur Jean-François PLUMIER

Place Didier, 45

6700 ARLON

Cadre réservé au demandeur

Entre

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Sainte-Cécile » (forêt domaniale de la direction d'ARLON), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le,

ci-après dénommé le cédant,

et

Genre Prénom Nom

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

Tél./GSM Mél.

associé de chasse du premier nommé en vertu de la désignation datée du

ci-après dénommé le cessionnaire.

Il a été convenu ce qui suit.

Le cédant déclare céder au cessionnaire le droit de chasse sur le lot susvisé.

Le cessionnaire déclare avoir pris connaissance des dispositions du cahier général des charges n° 2021-030503-01 approuvé le 16 février 2021 et du cahier spécial des charges. Il s'engage par la présente à les respecter.

Sous réserve de son approbation par le bailleur, la cession prend effet à compter de la date de cette approbation et échoit au plus tard le 30 juin 2032.

Fait à le

Pour accord,

Le locataire,

L'associé,

(Signature)

(Signature)

Proposition à adresser à

Page 2 sur 2

Date entrée DCP

DNF-Direction de la chasse et de la pêche

Michel Villers, Directeur

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé à la Direction de «DIRECTION»

Proposition du directeur * :

Favorable

Défavorable

En cas de proposition défavorable, motif

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date

Signature

* Biffer la mention inutile

Formulaire à adresser à

Date entrée DGO3

SPW - Agriculture environnement

Madame Bénédicte HEINDRICHS

Directrice générale

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Sainte-Cécile » (forêt domaniale de la direction d'ARLON), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le,

sollicite la résiliation de mon bail de chasse conformément à l'article 28.2 du cahier général des charges n°2021-O30503-01 suite à l'aliénation de plus d'un tiers de la superficie de mon lot de chasse.

Fait à

le *

Pour accord,

Le locataire,

(Signature)

* demande à introduire au moins six mois avant le terme de l'année de location qui suit celle au cours de laquelle la notification d'aliénation a été faite

Formulaire à adresser à

Date entrée DGO3

SPW - Agriculture environnement

Madame Bénédicte HEINDRICHS

Directrice générale

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

Cadre réservé au demandeur

Je soussigné

..... (Genre) (Prénom) (Nom),

domicilié (rue), (n°)/..... (bte)

à (code postal) (localité) (..... (pays)),

locataire du droit de chasse sur le lot dénommé « Sainte-Cécile » (forêt domaniale de la direction d'ARLON), en vertu de l'adjudication publique qui s'est tenue le,

sollicite la résiliation de mon bail de chasse conformément à l'article 28.5 du cahier général des charges n°2021-O30503-01 au terme de la

- troisième année du bail ;
- sixième année du bail ;
- neuvième année du bail.

Par cette décision,

- je renonce à participer à la remise en location du lot visant à désigner un nouveau locataire ;
- je renonce à être désigné comme associé du nouveau locataire ;
- je m'engage à payer une indemnité de sortie équivalente au tiers du loyer indexé de l'année du bail sélectionnée.

Fait à le *

Pour accord,

Le locataire,

(Signature)

* demande à introduire avant le 1^{er} janvier qui précède le terme de l'année du bail sélectionnée

N°Vert du Service public de Wallonie :
1718 (informations générales) - 1719 (allgemeine Auskünfte)
Site : www.Wallonie.be

Département compétent : Département de la Nature et des Forêts
DGO3 – DNF – Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes
Tél. : 081 33 58 08 – Fax : 081 33 58 33
Courriel : dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Un cahier spécial des charges régissant la location du droit de chasse dans le lot domanial « Conques Ste-Cécile » (direction de Arlon)

